

BTS Professions Immobilières



Code diplôme :
32031309

Mise à jour : 28 octobre 2019

Durée de la formation

1350 heures sur 2 années complétée par la formation en entreprise pendant la durée du Contrat d'apprentissage

Organisation pédagogique

Formation par la voie de l'apprentissage.
Pédagogie de l'alternance.

Niveau de sortie*

5

*Cadre Européen des Certifications pour
l'éducation et la formation tout au long de la vie

Entreprises d'accueil

Les agences immobilières
Les cabinets d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative...)
Les organismes HLM
Les offices notariaux
Les sociétés de promotion-construction
Les entreprises ou collectivités qui gèrent leur patrimoine immobilier

Les +

Formation gratuite et rémunérée

Votre Unité de Formation :

CAMPUS TEZENAS DU MONTCEL
31 boulevard Alfred de Musset
42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 79 14 08

Mail : alternance@tezenas.org

Site internet : <http://www.tezenas.org/institution/formations-superieures-alternance/>

CFA de rattachement :

CFA CréAp (siège régional) - 4 rue de l'oratoire - 69300 Caluire et Cuire
tél. 04 72 10 94 07 - mail cfa.creap@cneap.fr
Association loi 1901 - Numéro UAI : 0693764S N° SIRET : 50304921500026





1 OBJECTIFS

L'objectif de ce programme

Cette fonction vise principalement à assurer le conseil et l'inter-médiation entre un offreur (vendeur ou bailleur) et un demandeur (acquéreur ou locataire) d'un bien immobilier.

Cette fonction est généralement exercée par les chefs de vente, les négociateurs (trices), les assistant(es) commerciaux(ales), les chargé(e)s de clientèle et de commercialisation, les chargé(e)s de commercialisation, de biens propres aux organisations institutionnelles (opérateurs publics ou semi-publics).

La gestion immobilière consiste à assurer l'administration de biens immobiliers collectifs (gestion de copropriété) ou privés et publics individuels (gestion locative). Dans le cadre de la gestion locative, les fonctions techniques sont exercées par les conseillers(ères) en location, par les chargé(e)s d'attribution (secteur social), les gestionnaires locatifs, les assistant(e)s en gestion locative, les comptables gérance, les chargé(e)s de déclarations fiscales, les chargé(e)s du suivi technique ainsi que les chargé(e)s du contentieux locatif

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- Exercer une activité de service qui requiert la mobilisation de nombreuses compétences relationnelles, juridiques, organisationnelles, administratives, commerciales, financières, comptable, fiscales ...

Parallèlement, la fonction de conseil, dans ces métiers, occupe une place de plus en plus importante dans tous les domaines d'activité.

Les activités s'organisent autour de deux grands types de fonctions :

- des fonctions techniques, s'appuyant sur une nomenclature de métiers,
- des fonctions « support », qui mettent en œuvre des compétences transversales.

Certaines activités et fonctions nécessitent la possession d'une carte professionnelle.

Ce diplôme rend éligible son titulaire à la délivrance de ces cartes : carte T (transaction) carte G (gestion).



2 CONDITIONS DE RÉUSSITE

Travail personnel, assiduité en formation

Pour valider son BTS, il faut obtenir la moyenne générale, soit 10/20 minimum.

Notre UFA est habilitée à faire passer certaines épreuves en Contrôle en Cours de Formations. Le candidat doit obtenir la moyenne de 10 sur 20 sur l'ensemble des 6 épreuves officielles de l'examen.



3 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENTRÉE EN FORMATION

Pré requis :

Niveau d'entrée :

- Bac général, technologie ou professionnel validé
- Etre âgé de 15 à 29 ans ou en situation de handicap ou créateur d'entreprise,
- Avoir signé Contrat d'Apprentissage (CDD ou CDI),
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription :

- Dossier de candidature complété,
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des pré-requis,
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant CERFA FA13 Contrat d'apprentissage ou à défaut Attestation d'engagement de l'employeur.

Individualisation du parcours :

- Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique.
- Convention de complément de formation dans une tierce entreprise si l'activité de l'entreprise ne couvre pas tous les champs du programme de formation.
- Modulation de la durée du contrat : de 6 mois à 3 ans en fonction du positionnement, jusqu'à 4 ans pour les personnes en situation de handicap.



4 CONTENUS DE FORMATION

	Disciplines du référentiel du diplôme ou du titre / modules d'enseignement (ECTS) (*)	Répartition prévue en nombre d'heures	
		1ère année	2ème année ou Formation en un an
Enseignements généraux ou théoriques ou transversaux à toutes les disciplines	Culture générale et expression	80	80
	Langue vivante étrangère	80	80
Enseignements professionnels ou spécifiques	Conseil en ingénierie de l'immobilier 31 Droit et veille juridique 32 Économie et organisation 33 Architecture, habitat et urbanisme, développement durable	160	160
	Communication professionnelle en français et en langue étrangère	80	80
	Techniques immobilières - Transaction immobilière - Gestion immobilière	160	180
	Conduite et présentation d'activités professionnelles	100	110
	Total annuel	660	690



5 ÉVALUATION

Afin d'aider l'alternant.e à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre : contractualisation du parcours, évaluation en centre de formation et en entreprise, entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Adaptation aux situations de handicap : session d'examen adaptée.

Épreuves	Coef	Forme
E1 Culture générale et expression	3	Ponctuelle écrite- 4H
E2 Langue vivante étrangère	2	Ponctuelle écrite- 2H
E3 Conseil en ingénierie de l'immobilier	4	Ponctuelle écrite- 3H
E4 Communication professionnelle en français et en langue étrangère	2	Ponctuelle orale
E51 Techniques immobilières - Transaction immobilière	3	Ponctuelle écrite- 3H
E52 Techniques immobilières - Gestion immobilière	3	Ponctuelle écrite- 3H
E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles		Ponctuelle Orale



6 MOYENS TECHNIQUES & HUMAINS

Équipement matériel :

. salles de cours équipées de vidéo projection et système audio, écran, tableau blanc, connexion internet Wi-Fi.

plateau technique : 2 salles informatiques, un amphithéâtre équipé vidéo et audio, serveur RDS à distance

Formateurs :

Nom prénom	Diplôme	Matière
LADAVIERE Marie	BTS Professions immobilières	Gestion Immobilière
BARTHELEMY Sébastien	Diplôme d'expertise immobilière	Conseil en ingénierie de l'immobilier
Paradis Karin	Master de Droit de l'entreprise, option Recherche	Droit Général et Immobilier
MOORE Kathleen	Bachelor Degree in « English Studies » et permis d'enseignement	Communication en langue vivante étrangère
MASSON Déborah	Diplôme supérieur négociateur immobilier	Gestion et technique immobilière Unité d'initiative locale
BOUNAMA Salah	Licence sciences de l'éducation	Culture générale et expression



7 RÉFÉRENCES

non concerné ouverture en apprentissage septembre 2019

	2018	2017	2016
Taux de réussite	%	%	%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	%	%	%
Satisfaction globale Maîtres d'apprentissage (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des MA ayant accompagné un apprenti du CFA)	%	%	%
Satisfaction globale Apprenti.e (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	%	%	%



8 APRÈS LA FORMATION

Suites de parcours possibles :

La finalité du BTS Professions immobilières est l'insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle du domaine immobilier ou en école spécialisée.

Responsable de programmes immobiliers
Licence Professionnelle Gestion et développement de patrimoine immobilier

Débouchés professionnels :

Les débouchés sont donc variés : négociateur immobilier, gestionnaire de biens locatifs, gestionnaire de copropriété, comptable de copropriété, etc. Avec de l'expérience, le titulaire de ce BTS peut aussi devenir chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative).



Déroulement de l'action de formation

Dates de formation :

- 1ère année : du 23/09/2019 au 16/08/2020
- 2ème année : du 17/08/2020 au 05/07/2021

Rythme de l'alternance : 2 jours/semaine en UFA

Mixité des publics en formation :

Apprentis et stagiaires de la formation professionnelle

Conditions d'inscription

Nombre de places : 18

Modalités pratiques de positionnement sur le dispositif de formation par alternance :

- Réunion d'information collective : janvier à juillet
- Entretiens individuels de positionnement : mars à juillet
- Ateliers d'accompagnement à la recherche d'un contrat le cas échéant

Équipement

• Restauration :

Restauration : Possibilité de déjeuner sur place soit au restaurant scolaire soit en salle hors sac équipée

• Hébergement :

Nombreux logements étudiants à proximité de l'établissement ; possibilité d'hébergement à l'internat de l'établissement

• Transport :

Ligne de TRAM à 250 mètres de l'établissement

Gare autocar à 250 mètres de l'établissement : Lignes de bus quotidienne en provenance de Lyon, Roanne, Montbrison...

Gare ferroviaire de Carnot à 250 mètres de l'établissement : Ligne SNCF Le Puy- Lyon

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES...

Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant.e.s et le métier préparé.

Avant chaque période en entreprise, l'alternant.e part avec un projet d'acquisition dont il doit rendre compte systématiquement à son retour. Une relation étroite s'opère entre les apports du CFA et l'expérience en entreprise.

L'équipe éducative prépare l'alternant.e aux exigences du monde de l'entreprise. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

Deux visites de suivi annuelles sont menées par les formateurs, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage. Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations de résolution de problèmes individuelles et collectives, la mobilisation des savoirs sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant.e (plan de travail, auto-évaluation).



10 MODALITÉS FINANCIÈRES

Aucun frais de scolarité :
formation financée par la taxe d'apprentissage versée par les entreprises.

Rémunération/Statut salarié - apprenti.e :

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019

Année d'exécution du contrat/ Age de l'apprenti	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%	100% *
2 ^{ème} année	39%	51%	61%	100% *
3 ^{ème} année	55%	67%	78%	100% *

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

POUR L'APPRENTI.E :

- 1 - Le salaire de l'apprenti est exonéré de charges sociales ce qui signifie que le salaire brut est le même que le salaire net.
- 2 - Carte Etudiant des métiers donnant accès à certaines réductions.
- 3 - L'apprenti peut bénéficier d'aides :
 - Pour l'acquisition du 1^{er} équipement
 - Pour l'hébergement
 - Pour la restauration
 - Pour la mobilité internationale
 - Une allocation en cas de logement indépendant
 - Une participation au permis de conduire de 500€ versée directement par le CFA à l'auto-école.

POUR L'EMPLOYEUR, AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS PRIVÉS DE MOINS DE 250 SALARIÉS :

Site à consulter :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/